Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur de la SETMI **(CSS SETMI)**
Séance du 18 juin 2019
- Relevé de conclusions -

Monsieur POMMET (DDT 31), représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Etude du bilan d'exploitation 2018 comprenant le bilan d'activité, le bilan environnemental ainsi qu'un récapitulatif des réclamations reçues chez l'exploitant,

2 – Présentation, par ATMO Occitanie, des résultats du suivi de la qualité de l'air,

3 – Point sur l'avancée de l'étude générale des améliorations à réaliser sur le site,

4 – Questions soulevées par les associations.

Monsieur **POMMET** ouvre la séance. Un tour de table est réalisé.

1 – Étude du bilan d'exploitation 2018 comprenant le bilan d'activité, le bilan environnemental ainsi qu'un récapitulatif des réclamations reçues chez l'exploitant

M. DUMONTHIER, Directeur de la SETMI présente le bilan d'exploitation 2018.

Monsieur POMMET souhaite savoir si les fuites sur les chaudières (four n° 4 notamment) qui sont répétées, ont été traitées de façon définitive.

M. DUMONTHIER lui répond que des travaux importants ont été réalisés et qu'il espère que cela ne se reproduira pas.

Madame GILLET, inspectrice de la DREAL, indique que, par rapport aux réclamations relatives au bruit, il y avait eu également l'année passée, des réclamations de M. BOUBE. La DREAL s'était alors assurée que les dernières mesures de bruits qui avaient été réalisées, étaient conformes au niveau réglementaire. M. GILLET rappelle qu'il est demandé à l'exploitant de faire régulièrement des mesures de bruits autour du site et chez certains riverains.

M. POMMET remercie M. DUMONTHIER pour sa présentation et demande à la DREAL s'il y a des précisions à apporter.

Mme GILLET précise en effet que l'inspection des installations classées effectue au moins une visite d'inspection par an. Chaque année, l'inspection porte sur une thématique spécifique. En 2017, la thématique portait essentiellement sur les rejets atmosphériques. Des écarts avaient été constatés, notamment sur les teneurs des rejets en dioxydes d'azote. Des dispositions ont visiblement été prises, très peu de dépassements des valeurs limites ayant depuis été constatés. L'inspection effectuée en 2018 portait, quant à elle, essentiellement sur les rejets aqueux. La DREAL a pu relever une

problématique relative à la température des rejets d'eau en sortie d'usine, ainsi que des dépassements réguliers des valeurs limites autorisées des rejets aqueux en COT (carbone organique total).

M. BOUBE, Association des habitants de Lafourguette-Candie, souhaite savoir à quoi correspond la valorisation de la chaleur produite par vapeur.

M. DUMONTHIER indique que le réseau de vapeur alimente les cuisines, l'unité de stérilisation et la blanchisserie du CHU de Toulouse. Il rappelle que la chaleur produite par la SETMI alimente en chauffage et en eau chaude les quartiers du Mirail, de Bellefontaine, de la Cartoucherie et quelques autres, et bientôt le réseau Plaine Campus, et qu'un réseau de froid dessert également aujourd'hui certains bâtiments du quartier de la Cartoucherie.

M. BOUBE indique que cette valorisation, en effet, est positive, en revanche il déplore que les quartiers proches ne soient pas chauffés par ce système.
Il indique également qu'il avait été évoqué, lors de précédentes CSS, que les mâchefers soient évacués du site. À moyen et long terme, il souhaiterait donc savoir quelles sont les orientations stratégiques envisageables sur ce site pour, à la fois produire de la chaleur, valoriser les déchets, et en même temps, réduire les risques ou les nuisances. Il demande si potentiellement un risque d'explosion est possible.

Mme GILLET et M. DUMONTHIER lui indiquent que le site n'est pas SEVESO. Le risque d'explosion ici ne serait pas d'ordre chimique. Cela pourrait être dû à des équipements sous-pression, des ballons d'air comprimés. L'usine ne détient pas de stockage de produits chimiques.

Mme GILLET précise que, concernant les mâchefers, c'est une production issue du fonctionnement de l'usine. Les évacuer peut paraître compliqué. Il faut voir quelles nuisances ces mâchefers représentent : s'il s'agit d'un problème de bruit, des dispositions peuvent être prises. S'il s'agit des émissions de poussières, il pourrait être demandé à la SETMI de mesurer l'empoussièrement autour du site et de proposer des actions correctives en fonction des résultats, le cas échéant. Pour ce qui serait de les stocker autre-part, cela parait beaucoup plus compliqué.

Mme GERARD, DECOSET, précise que si les mâchefers devaient partir du site, ils seraient de toute manière évacués par des camions. Sur l'empoussièrement, des choses ont été faites. En période de grands vents, l'évacuation n'est pas réalisée.

M. HAMON, SETMI, précise qu'une étude sur la caractérisation de l'empoussièrement a déjà été réalisée il y a 4 ou 5 ans par Atmo Occitanie.

M. FRASSATI, Association St-Simon Environnement, indique qu'un collège va être créé ainsi que de nouvelles constructions. Il se demande si la SETMI a eu des contacts avec des promoteurs afin de les alimenter en chauffage.

M. DUMONTHIER indique que la SETMI n'est pas délégataire dans la gestion du réseau de chaleur, mais que c'est Toulouse Métropole qui le gère.

Mme GERARD précise que Toulouse Métropole réfléchit au fait que l'énergie produite soit utilisée au plus près de l'usine. Dans le cadre de futures constructions, c'est Toulouse Métropole qu'il faut interroger.

M. FRASSATI indique que lors de la précédente CSS il avait été question que l'ATMO Occitanie acquiert un appareil mesurant les nanoparticules. Il souhaite savoir où cela en est.

M. GIMENO, ATMO Occitanie lui répond que faute de moyens, pour cette année, l'ATMO n'a pas encore obtenu cet appareil. Certaines régions, en revanche, ont pu l'obtenir.

Mme GILLET précise que le ministère en charge de la transition écologique a missionné l'INERIS pour que des mesures sur les nanoparticules soient effectuées autour des incinérateurs. Pour le moment, des études ont été lancées autour de trois incinérateurs au niveau national.

M. FRASSATI souhaite savoir ce qu'il en est des déchets corses.

M. POMMET lui répond que cela relève de la compétence du Conseil Régional. Il précise que le Préfet a répondu et qu'il a été clair sur le fait que la région Occitanie n'accueillerait pas de déchets en provenance de la Corse. Ce sujet n'est plus d'actualité.

M. REZEAU, Directeur général délégué de la SETMI, précise la Corse n'est pas en capacité de traiter les 78 000 tonnes de déchets par an qu'elle produit et qui n'ont pas d'exutoire, et qu'il y a une véritable préoccupation environnementale en Corse.

M. POMMET demande que la présentation faite ce jour soit diffusée par mail.

M. BONNEFOUS, Association FCPE Tibaous, souhaite savoir si la baisse du volume de déchets traités en 2018, par rapport à 2017, est également confirmée en 2019.

M. DUMONTHIER lui répond que c'est encore un peu tôt pour répondre. Il pense cependant que l'on devrait être sur les mêmes volumes traités.

M. BOUBE demande quel est l'impact du tri sélectif sur le traitement effectué à la SETMI.

Mme GERARD lui indique qu'il y a des filières de traitement différentes. Les déchets mis dans un bac bleu ou jaune sont acheminés dans un centre de tri d'emballages. Le verre part vers un centre dédié à Albi. Les déchets qui arrivent à l'usine de la SETMI sont les ordures ménagères dites « résiduelles » qui se retrouvent dans la poubelle « grise ». La production de ces déchets diminue, mais la population augmentant beaucoup, la production de ces déchets ménagers reste stable.

M. BONNEFOUS fait savoir qu'il a l'impression que le tri sélectif est mal fait.

Mme GERARD lui répond qu'une décision est prise au niveau national pour étendre les consignes de tri à l'ensemble des déchets plastiques afin de faciliter le geste de tri, et mieux communiquer afin de changer le comportement des usagers.

M. BOUCHE, DECOSET, rappelle que la particularité de DECOSET est d'être chargé du traitement des déchets. Pour tout ce qui concerne la collecte des déchets, ce sont les collectivités territoriales qui s'en chargent, et chaque collectivité mène une politique différente en matière de collecte de déchets, ce qui ne facilite pas les démarches des usagers.

M. NITOUMBI, mairie de Portet-sur-Garonne, indique que les collectivités doivent anticiper les besoins futurs.

Mme PETRUS, Association ZERO WASTE TOULOUSE, revient sur l'augmentation de la capacité de l'incinérateur. Elle souhaite savoir si la SETMI a le projet de développer cette capacité.

Mme GERARD lui répond que DECOSET a participé aux travaux du Plan Régional Déchets. La région Occitanie s'est fixée comme objectif de limiter la production de déchets mais également de valoriser au maximum tous les déchets. L'accent porte sur la diminution des capacités des centres d'enfouissement. Tous les centres de valorisation énergétiques sont plutôt destinés à être utilisés au mieux pour alimenter les réseaux de chaleur et la production électrique. Le projet de Plan Régional Déchets prend en compte les différentes unités d'incinération avec la totalité de leurs capacités actuellement autorisées.

Mme PETRUS se demande s'il est vraiment nécessaire d'aller au maximum de la capacité de la SETMI à plus ou moins long terme .

Mme GILLET lui répond que la marche est haute si l'on veut atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique, à savoir diviser par deux les quantités enfouies de déchets. Elle convient qu'effectivement, il va falloir arriver à diminuer la production des déchets mais, inévitablement, il va également falloir répartir les déchets produits (qui ne pourront plus être enfouis), a priori, plutôt vers les usines d'incinération avec valorisation énergétique. Pour le moment, il n'est pas question d'augmenter la capacité totale d'incinération, à l'échelle de la région Occitanie.

2 – Présentation, par ATMO Occitanie, des résultats du suivi de la qualité de l'air

M. GIMENO fait sa présentation.

M. BOUBE souhaite que cette présentation soit adressée aux membres de la CSS.

3 – Point sur l'avancée de l'étude générale des améliorations à réaliser sur le site

Mme GERARD fait sa présentation, et annonce que la délégation de service publique accordée à la SETMI a été prolongée jusqu'en 2024 de façon à ce que l'étude et les différents travaux puissent être engagés durant cette période.

M. NITOUMBI souhaite que cette présentation soit adressée aux membres de la CSS.

M. BOUBE se demande si cette étude va porter sur la mise en conformité de l'incinérateur et également sur des travaux complémentaires.

Mme GERARD lui répond que la mise en conformité est l'occasion de requestionner toute l'usine et de voir toutes les améliorations qui pourront être apportées en même temps.

M. BOUBE souhaite savoir si cette étude va diagnostiquer la problématique du positionnement de l'usine dans un environnement urbain.

Mme GERARD lui indique que la première mise en conformité concerne les rejets. Cela aura donc forcément un impact direct sur les riverains.

Mme GILLET précise que les nouveaux textes réglementaires qui sont attendus sont des textes européens qui définissent, pour le secteur d'activité « incinérateurs de déchets », les meilleures techniques disponibles en matière d'incinération. Avec ces meilleurs techniques sont associées des valeurs limites d'émission (des rejets atmosphériques, aqueux, etc.) qui sont généralement présentées avec des fourchettes hautes et basses. L'environnement urbain sera pris en compte à ce moment-là en fixant plutôt la fourchette basse.

Mme GERARD souligne qu'il sera cependant difficile de faire du neuf au sein de l'usine, mais que l'objectif sera bien de faire toujours mieux.

Mme GILLET souhaite savoir si l'aspect « sécurité incendie » sera pris en compte dans l'étude.

Mme GERARD lui répond qu'elle le sera.

En l'absence de questions, la séance est levée.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur adjoint

Bernard POMMET

Liste des participants

Président de la commission :

M. Bernard POMMET, Directeur adjoint (DDT de la Haute-Garonne)

Administrations de l'Etat :

Mme Magali DUHARCOURT, Chef de l'unité des procédures environnementales (UPE - DDT de la Haute-Garonne)
Mme Myriam MOMMEJA, UPE (DDT de la Haute-Garonne)
Mme Amélie GILLET, Inspectrice des installations classées - DREAL Occitanie
Mme Candice JOFFRES, Assistante à l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège (DREAL Occitanie)

Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

M. Joël BOUCHE, Vice-Président DECOSET
Mme Claire GERARD, Directrice du syndicat mixte DECOSET
M. Dominique NITOUMBI, Élu de la commune de Portet-sur-Garonne

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement :

M. Patrick FRASSATI, Association St-Simon Environnement
M. A BOUBE, Association des habitants de Lafourguette-Candie
M. Hervé BONNEFOUS, Président de l'association FCPE Tibaous
Mme Sandra PETRUS, Association ZERO WASTE TOULOUSE

Représentants de l'exploitant de l'installation :

M. Jean-François REZEAU, Directeur général délégué de la SETMI
M. Alain DUMONTHIER, Directeur des Unités Opérationnelles de la SETMI
M. Gaëtan HAMON, Responsable d'exploitation de la SETMI
Mme Cécile BARILLERE, Responsable Méthodes/HSE de la SETMI

Représentants des salariés de l'installation :

M. Fabrice MACIA
M. Michel BESOMBES
M. Jean-Pierre MARTY

Autres personnalités :

M. Robin GIMENO, ATMO Occitanie